

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2020\_080

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 novembre 2020

Nombre  
de Conseillers en exercice 15  
de Présents 12  
de Votants 13

L'an deux mille vingt et le trois novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris

Absents : Jean-Marie MARTIN, Christian GASSEND

Excusés :

Procuration de : VILLARON Bruno par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Madame Virginie PAGANI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2020

Monsieur le Maire explique qu'il faut réactualiser le tableau des effectifs pour tenir compte des différentes créations de poste et de la promotion interne.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis du comité technique en date du 27 février 2020

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** dresse le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 1er novembre 2020 :

#### A – Filière administrative

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur principal 2nde classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2eme classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	28 heures
<b>S. Total</b>		3	

RF  
Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/11/2020  
004-210400479-20201103-DE\_2020\_080-DE

**B – filière technique**

<b>Cadres ou emploi</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>
Agent de maîtrise principal service scolaire	C	1	35 heures
Agente de maîtrise	C	1	35 heures
Aal de 2eme classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2eme classe service scolaire	C	1	28 heures
Adjoint technique territorial service scolaire	C	1	23 heures
Adjoint technique territorial service scolaire	C	1	28 heures
<b>S-Total</b>		<b>6</b>	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Champtercier

**POUR : 13**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus  
Le Maire,  
Antoine ARENA

  
